

MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 février 2020

Présents : MM COULON Anne-Marie, VERDON Denis, JOUINEAU Laurence, RIVIERE Dominique, MATUSIAK François, TURCOT Marie-Annick, CHAUVET Jean, VALIN Françoise, FILLON Nicolas, ANNEREAU Frédérique, DURAND Georges, FAIVRE Nathalie

Pouvoir : Madame MIAU Magali a donné pouvoir à Mme JOUINEAU Laurence

Absents : Monsieur BOISSEAU Olivier, Mme VEQUAUD Adélaïde,

Secrétaire : Monsieur DURAND Georges

2020-D-05 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		300 231.64 €	298 142.12 €		298 142.12 €	300 231.64 €
Opérations de l'exercice	643 697.15 €	990 432.02 €	380 905.97 €	720 010.63 €	1 024 603.12 €	1 710 442.65 €
Totaux	643 697.15 €	1 290 663.66 €	679 048.09 €	720 010.63 €	1 322 745.24 €	2 010 674.29 €
Résultats de Clôture		646 966.51 €		40 962.54 €		687 929.05 €
Restes à réaliser			619 861.90 €	246 185.57€	373 676.33 €	
RESULTATS DEFINITIFS EN €		646 966.51 €		332 713.79 €		314 252.72 €

2020-D-06 COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020-D-07 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'affectation de résultat suivante :

- 314 252.72 € en excédent reporté de fonctionnement (002)
- 332 713.79 € en réserve obligatoire à la section d'investissement (1068)
- 40 962.54 € en excédent reporté à la section d'investissement (001)

2019-D-08 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			1 385.00 €		1 385.00 €	
Opérations de l'exercice				1 385.00 €		1 385.00 €
Totaux			1 385.00 €	1 385.00 €	1 385.00 €	1 385.00 €
Résultats de Clôture			0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTATS DEFINITIFS EN €			0.00€		0.00 €	

2019-D-09 COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020-D-10 TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Par délibération n°2019-D-105 en date du 5 décembre 2019, le conseil a décidé de clôturer le budget assainissement au 31 décembre 2019.

Les résultats de clôture du budget annexe assainissement doivent être transférés dans chaque section respective du budget principal de la commune.

Après édition du compte administratif et du compte de gestion, il s'avère que le résultat de clôture est à zéro.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Constate qu'il n'y a donc pas de résultats de clôture à transférer au budget principal 2020 car le résultat de clôture est à zéro.

2020-D-11 CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE : ANNEE 2019/2020

Après délibération et vote, le Conseil Municipal décide de fixer à 287.12 € le forfait par élève de classe élémentaire et à 721.47 € le forfait pour les élèves de classe maternelle pour l'année 2019/2020.

2020-D-12 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020

- ADMR de l'Hermenault : 600 €
- ADSP : 40 €
- Amicale Ste Elyzabeth : 250 €
- Amicale Laique : 250 €
- Club des Loisirs : 250 €
- Rytm&danse : 250 €
- Zumb'Zen : 250 €

▪ Service de soins de L'Herminault	: 250 €
▪ AFN	: 150 €
▪ Amicale des Pompiers	: 150 €
▪ Chasse	: 200 €
▪ Club des Palets	: 200 €
▪ Mardis de Mouzeuil	: 150 €
▪ MGA (gym)	: 300 €
▪ Tennis	: 260 €
▪ Graine de bambins	: 120 €
▪ Association Marcel Fleury Nalliers	: 50 €
▪ Foot Espoir 85	: 650 €
▪ Association du Patrimoine Religieux	: 100 €
▪ Culture et Patrimoine	: 150 €
▪ Banque alimentaire	: 40 €
▪ Association Expression Corporelle	: 50 €

2020-D-13 ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'acquérir les parcelles cadastrées section AE 390, AE 104, AE 303, AE 102, AE 466, AE 103 et AE 463 pour une contenance 1779 m² sise 2 et 4 à Mouzeuil Saint Martin, appartenant au département, représenté par son président, dont le siège est à La Roche sur Yon (85000), à l'Hôtel du Département, moyennant le prix symbolique d'un euro (1 €),
- Autorise le maire, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune de Mouzeuil Saint Martin en l'étude de Me Bulteau, notaire au Poiré sur Vie. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Mouzeuil Saint Martin, qui s'y engage expressément.

2020-D-14 CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi temporaire à compter du 1^{er} mars 2020 :
 - Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 2^o accroissement saisonnier d'activité de la loi du 26 janvier 1984 modifiée
 - Durée du contrat : du 1^{er} mars au 31 août 2020
 - Temps de travail : 20h par semaine
 - Nature des fonctions : agent technique
 - Niveau de rémunération : Indice Brut 347, Indice majoré 325
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant, et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent au budget, chapitre 012.

**2020-D-15 DEFINITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE ANNUELLE ATTRIBUEE
AUX TRAVAUX DE RENOVATION PROGRAMMEE DU PARC D'ECLAIRAGE
PUBLIC ET CONSECUTIFS AUX VISITES DE MAINTENANCE**

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020-D-02. Il convient de modifier le montant annuel de l'enveloppe budgétaire.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le SYDEV à commander, dès l'établissement du rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la rénovation du parc d'éclairage public consécutif aux travaux de maintenance, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 1 500 €.
- De s'engager à donner suite aux opérations de rénovation dans un délai de deux mois à compter de la réception de la convention relative à chaque opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le montant budgétaire défini ci-dessus.

2020-D-16 LOYER DE LA BOULANGERIE

Madame le Maire propose d'augmenter le loyer de la boulangerie de 1.90 % conformément à l'indice des loyers commerciaux du troisième trimestre 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le loyer de la SARL HAMON BRETHES à 1381.53 € à partir du 1er février 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion de Conseil le 5 mars 2020 à 20h30

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 10 janvier 2020 à la porte de la Mairie, Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,
le 7 février 2020
Le Maire
Anne-Marie COULON

